FLASH INFO FO

!!!!! CSE extraordinaire du 18/04/2023

La demande du CSE depuis des mois est : **quel est l'impact sur les conditions de travail du personnel concernant les nouvelles modalités pédagogiques sur le PRF 2023-2026?**

La réponse de la direction est toujours la même, il n'y a pas de changement si important au point de faire une expertise …
Nous , nous avons fait l'inventaire des nouvelles procédures qui se chevauchent se rajoutent et nous avons bien pris en compte le mal être grandissant des salariés depuis le début de la mise en route en marche forcée des nouvelles modalités pédagogiques. Nous avions alerté…

Nous avons décidé de forcer la direction à prendre ses responsabilités.Nous avons déclencher une demande d'expertise à travers un cabinet d'expertise externe à l'Afpa.

La direction ne veut pas de cette expertise, elle va donc aller au tribunal contre le CSE afin de prouver par la voie judiciaire que notre demande n'est pas justifiée. En revanche le DR nous expliquera que si le CSE souhaite faire l'expertise avec son propre budget il ne s'y oppose pas et sera prêt à répondre à toutes les demandes de l'expert … Que penser de cette manière d'avouer qu'il y a des dysfonctionnements et que oui il y a des changements pédagogiques.

. …… !!

Nous vous tiendrons informés des suites de cette expertise !!

BULLETIN D'ADHESION 2023

Adressez votre demande d'adhésion à FOAFPA.Occitanie@afpa.fr

NOM-Prénom :……

Centre de rattachement : ……

Emploi : ……

Téléphone : ……

Adresse postale personnelle : ……

Mail personnel : ……

Plus Forts Ensemble Pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !

Si vous avez besoin d'un conseil ou d'une aide voici nos coordonnées :

Laurent Quinsat : laurent.quinsat@afpa.fr
Philippe Michaud : philippe.michaud@afpa.fr
Stephanie Imbert : stephanie.imbert@afpa.fr
Madeleine de Faria : Madeleine.de-faria@afpa.fr

FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO FO